

(N° 23.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 1885.

Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi fixant le contingent de l'armée pour 1886.

[Voir les n^{os} 10 et 47, session de 1885-1886, de la Chambre des Représentants.]

Présents : MM. VAN SCHOOR, Président; CAULIER, le Comte DE BROUCHOVEN DE BERGEYCK, le Baron DE CONINCK DE MERCKEM et BRACQ, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi qui fixe le contingent de l'armée pour 1886 a été adopté par la Chambre des Représentants par 77 voix contre 8 et 2 abstentions; le chiffre de 13,300 hommes est exactement le même que celui fixé par le contingent de l'année 1885.

Le Projet de Loi a été approuvé par la Commission à la majorité de 4 voix contre une.

Le Rapporteur,
EDMOND BRACQ.

Le Président,
J. VAN SCHOOR.